



Règlement d'urbanisme
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 19 août 2024, adoptait le règlement suivant :

▪ **Règlement 222-99-2024 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin de modifier plusieurs dispositions (omnibus)**

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis le certificat de conformité en date du 10 septembre 2024.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, ou toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 16 septembre 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA